

NOTE DE POSITION STRATÉGIQUE

« Le contexte stratégique français sur les minerais critiques et la Guyane (2022-2026) :
une fenêtre d'opportunité à sécuriser »

Institut de l'Atlantique Sud – Juin 2026

La Guyane française n'est plus seulement un territoire ultramarin confronté à des défis persistants de sécurité intérieure, de développement économique et de protection environnementale. Elle constitue aujourd'hui un **levier stratégique de souveraineté critique** pour la France et l'Union européenne, dans un contexte géopolitique marqué par une dépendance structurelle et croissante vis-à-vis des approvisionnements chinois en minerais et métaux critiques indispensables à la transition énergétique et numérique.

Entre 2022 et 2026, quatre piliers institutionnels et réglementaires ont convergé pour transformer radicalement le contexte stratégique de la Guyane dans le champ des ressources minérales. Cette convergence crée une **fenêtre d'opportunité historique**, mais fragile, dont la sécurisation exige une lecture structurelle des vulnérabilités hybrides et une approche intégrée associant sécurité, développement durable et coopération régionale, notamment avec le Brésil.

Cette note s'inscrit dans le sillage de la **Revue Nationale Stratégique**, de la **Loi de Programmation Militaire 2024-2030** et du **Critical Raw Materials Act** européen, qui soulignent l'impératif de réduire les dépendances extérieures critiques et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement stratégiques. Elle propose une analyse prospective et des recommandations actionnables à destination des décideurs institutionnels et des partenaires stratégiques.

Les quatre piliers de la transformation (2022-2026)

Janv. 2022	Rapport Varin sur la sécurisation des approvisionnements en métaux critiques
Déc. 2022	Création de la DIAMMS (Décret n°2022-1550) et nomination du délégué interministériel
Mars 2024	Plan d'action du partenariat stratégique France-Brésil et lancement du DTEMS
Mars 2025	Lancement de l'inventaire des ressources minérales en Guyane
Août 2025	Décrets d'application de la réforme du code minier (dispositions spécifiques Guyane)
Nov. 2025 / Janv. 2026	Rapport sénatorial n°135 « Le Plateau des Guyanes » – diagnostic et 20 recommandations
Avril 2026	Point d'étape sur l'inventaire des ressources minérales en Guyane – focus Sillon Nord

CHIFFRES CLÉS

- **Production illégale d'or en Guyane** : estimations 4 à 8 tonnes/an (vs ~1 tonne légale récente) – majoritairement exogène (réseaux brésiliens via Suriname)
- **Dépendance française** : près de 100 % d'importations pour de nombreux minerais critiques (lithium, terres rares, niobium...)
- **Partenariats bilatéraux** : 15 partenariats stratégiques signés par la France depuis 2022 dans le cadre de la diplomatie des ressources
- **Potentiel Guyane** : Inventaire des ressources minérales en cours (résultats attendus 2028-2029) – focus Sillon Nord pour lithium, niobium, tantale, terres rares et substances associées

I. LES QUATRE PILIERS DU CONTEXTE FRANÇAIS (2022-2026)

1. Rapport Varin (janvier 2022) et création de la DIAMMS (décembre 2022)

Le rapport remis par Philippe Varin au gouvernement en janvier 2022 a constitué le diagnostic fondateur de la stratégie française de sécurisation des approvisionnements en matières premières minérales critiques. Il a mis en évidence la vulnérabilité structurelle de l'industrie française et européenne face à la concentration des chaînes de valeur, notamment sous influence chinoise, et a formulé des recommandations opérationnelles structurantes : création d'un observatoire, d'un fonds d'investissement dédié, renforcement de la diplomatie des ressources et gouvernance interministérielle renforcée.

La mise en œuvre la plus tangible a été la création, par décret n° 2022-1550 du 10 décembre 2022, de la **Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS)**, placée auprès de la Première ministre. Cette instance de coordination interministérielle, incarnée par un délégué de haut niveau, a permis d'articuler les actions des ministères de l'Économie, des Affaires étrangères, de la Transition écologique et des Armées, tout en associant étroitement les industriels. Elle a également impulsé une diplomatie active ayant abouti à la signature de **15 partenariats bilatéraux stratégiques**, dont le Dialogue de Haut Niveau sur la Transition Énergétique et les Minéraux Stratégiques (DTEMS) avec le Brésil, formalisé dans le plan d'action du partenariat stratégique franco-brésilien du 28 mars 2024.

2. Inventaire des ressources minérales en Guyane (lancé mars 2025, point d'étape avril 2026)

L'inventaire des ressources minérales en Guyane a été lancé en mars 2025 dans le cadre du programme national d'inventaire. Un point d'étape a été présenté à Cayenne les 23-28 avril 2026, avec un focus particulier sur le **Sillon Nord**, l'une des cinq régions ciblées. Les résultats complets sont attendus pour 2028-2029.

Cet inventaire modernisé, s'appuyant sur des méthodes d'exploration géophysique et géochimique de pointe, vise à combler les lacunes de connaissance du sous-sol guyanais. Au-delà de l'or, traditionnellement dominant, il permettra d'évaluer le potentiel en **lithium, niobium, tantale, terres rares et substances associées** – minerais critiques pour les batteries, les aimants permanents, l'électronique et les technologies de défense. La Guyane pourrait ainsi contribuer à la diversification des sources d'approvisionnement françaises et européennes, à condition que les conditions de gouvernance, de sécurité et d'acceptabilité sociale soient réunies.

3. Réforme du code minier et décrets d'application du 27 août 2025

La réforme du code minier, initiée par la loi Climat et Résilience de 2021 et complétée par des ordonnances en 2022, a trouvé son aboutissement opérationnel avec la publication, le 28 août 2025 au Journal officiel, de quatre décrets d'application (notamment les décrets n° 2025-851, 2025-853 et suivants). Ces textes lèvent plusieurs verrous juridiques et administratifs qui entravaient l'exploitation légale, tout en renforçant les exigences environnementales, sociales et de gouvernance.

En Guyane, des dispositions spécifiques visent à **favoriser l'exploitation légale dans les zones affectées par l'orpaillage illégal**, à imposer des garanties financières adaptées aux exploitants artisanaux guyanais, à améliorer la traçabilité de la production d'or et à systématiser l'avis du Grand Conseil Coutumier sur les demandes d'exploitation dans les zones de droits d'usage collectifs amérindiens et bushinengues. Cette réforme constitue un levier majeur pour substituer une économie minière légale, traçable et fiscalisée à l'économie de l'ombre qui prospère sur les porosités frontalières.

4. Rapport sénatorial n°135 (2025-2026) « Le Plateau des Guyanes : affirmer la France comme un acteur régional clé »

Déposé le 19 novembre 2025 et présenté en janvier 2026, le rapport d'information du Sénat n°135 dresse un diagnostic sans concession de la situation du Plateau des Guyanes. Il souligne l'ampleur de l'orpaillage illégal – estimé entre 5 et 10 tonnes d'or par an selon les périodes, avec une production légale récente d'environ 1 tonne –, son caractère majoritairement exogène (plus de 96 % des acteurs impliqués étant étrangers, principalement des réseaux brésiliens opérant depuis le Suriname via le Maroni) et les porosités frontalières persistantes qui en font un corridor logistique durable pour des réseaux hybrides transnationaux.

Le rapport alerte également sur les appétits extérieurs, notamment chinois, sur les ressources du Plateau et sur les risques de déstabilisation régionale. Il formule **20 recommandations** appelant à un changement de paradigme : passer du « containment répressif » – qui a atteint ses limites – à une stratégie de **valorisation légale sécurisée**, combinant lutte renforcée contre les réseaux structurés, développement d'une filière minière légale responsable, coopération accrue avec le Brésil et le Suriname, et affirmation de la France comme acteur régional clé dans l'espace amazonien.

II. LA FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ ET SES VEROUS STRUCTURELS

La convergence des quatre piliers analysés ci-dessus crée une fenêtre d'opportunité réelle et favorable pour repositionner la Guyane comme contributeur stratégique à la souveraineté minérale française et européenne. Cependant, cette fenêtre est **fragile et susceptible de se refermer** si les verrous structurels ne sont pas traités avec la même rigueur que les aspects techniques, juridiques et géologiques.

1. L'orpaillage illégal : un phénomène structurel et hybride

Loin d'être un simple phénomène de délinquance opportuniste, l'orpaillage illégal en Guyane est un système structuré, rentable et résilient. Les estimations récentes font état de 4 à 8 tonnes d'or extraites illégalement par an (contre environ 1 tonne via la filière légale), impliquant plusieurs milliers de personnes, principalement des *garimpeiros* brésiliens opérant depuis la rive surinamienne du Maroni. Les réseaux logistiques (carburant, matériel, vivres, or) sont sophistiqués et s'appuient sur des corridors transfrontaliers durables. Des acteurs chinois ont été identifiés dans le passé dans les chaînes d'approvisionnement et de blanchiment, confirmant la dimension hybride du phénomène.

Les opérations répressives, bien que nécessaires et parfois couronnées de succès (saisies importantes de matériel en 2025), atteignent un « plafond de verre ». Sans une stratégie de substitution économique crédible et une sécurisation durable des corridors, le vide créé par les démantèlements est rapidement comblé.

2. Porosités frontalières : Maroni et Oyapock comme corridors hybrides

Les fleuves Maroni (frontière avec le Suriname) et Oyapock (frontière avec le Brésil) constituent des axes logistiques naturels difficilement contrôlables sur l'ensemble de leur cours. Ces porosités ne concernent pas seulement l'orpaillage : elles facilitent également les flux de stupéfiants, d'armes, de personnes et potentiellement d'autres formes de criminalité organisée ou d'influence étrangère hostile. Dans une lecture structurelle, ces corridors représentent des **points de bascule potentiels** où des acteurs étatiques ou non étatiques pourraient exploiter les faiblesses de gouvernance pour étendre leur influence sur les ressources stratégiques du Plateau des Guyanes.

3. Tensions environnementales, sociales et acceptabilité des projets

Le projet Montagne d'Or, emblématique, a été bloqué en raison de préoccupations environnementales et sociales légitimes, illustrant la difficulté d'obtenir une acceptabilité sociale pour les grands projets miniers en Guyane. Les projets actuels sont majoritairement aurifères de taille moyenne (Espérance, Boulanger, Dieu-Merci, PER Basse-Mana et autres), portés par des opérateurs souvent de taille modeste. L'acceptabilité des futurs projets de minerais critiques dépendra de standards environnementaux et sociaux élevés, d'une gouvernance inclusive (incluant les populations amérindiennes et bushinengues via le Grand Conseil Coutumier) et d'une répartition équitable des retombées économiques sur le territoire.

4. Minerais critiques encore en phase d'inventaire/exploration

Contrairement à l'or, dont le potentiel est connu et exploité (légalement ou illégalement), les minerais critiques identifiés comme prioritaires par la stratégie française (lithium, niobium, terres rares...) sont encore en phase d'évaluation via l'inventaire des ressources minérales. Les résultats attendus en 2028-2029 constitueront un point de bascule majeur : soit ils confirmeront un potentiel significatif, justifiant des investissements et une sécurisation renforcée ; soit ils révéleront des ressources limitées ou difficilement exploitables, réduisant l'intérêt stratégique immédiat de la Guyane dans ce domaine. Anticiper ces scénarios alternatifs est essentiel pour ne pas rater la fenêtre.

En synthèse, la fenêtre d'opportunité existe, portée par une volonté politique et institutionnelle claire depuis 2022. Mais elle ne se concrétisera que si les verrous structurels – orpaillage hybride, porosités frontalières, acceptabilité sociale et incertitude sur le potentiel réel en minerais critiques – sont traités avec une approche intégrée, anticipatrice et partenariale, notamment avec le Brésil.

III. RECOMMANDATIONS : SÉCURISER LA FENÊTRE PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Les 20 recommandations du rapport sénatorial n°135 constituent une base solide et pertinente. L'Institut Atlantique Sud propose d'enrichir cette feuille de route par une **lecture structurelle des points de bascule** et une approche intégrée combinant sécurité, développement, coopération régionale et anticipation. Cinq recommandations prioritaires et actionnables sont formulées ci-dessous.

Recommandation 1 : Traiter l'orpaillage illégal comme un phénomène structurel et hybride

Au-delà des opérations répressives ponctuelles, adopter une stratégie de long terme visant à démanteler les réseaux logistiques et financiers transnationaux qui structurent l'économie de l'ombre. Cela implique un renforcement du renseignement, une coopération judiciaire et opérationnelle accrue avec le Brésil et le Suriname, et une attention particulière aux flux financiers et au blanchiment. L'objectif n'est pas seulement de réduire les volumes extraits, mais de rendre le modèle économique de l'orpaillage illégal non viable à moyen terme.

Recommandation 2 : Accélérer la transition vers une exploitation légale sécurisée avec standards environnementaux et sociaux élevés

Mettre en œuvre sans délai les dispositions des décrets d'août 2025 permettant l'installation d'opérateurs légaux sur des sites précédemment exploités illégalement, tout en garantissant des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance exemplaires. Associer systématiquement le Grand Conseil Coutumier aux décisions et développer des mécanismes de partage des retombées avec les communautés locales. La traçabilité de l'or légal (via blockchain ou systèmes équivalents) doit devenir un standard pour accéder aux marchés européens et internationaux exigeants.

Recommandation 3 : Renforcer la coopération France-Brésil sur la traçabilité et la sécurisation des corridors (lien explicite avec le DTEMS 2024)

Le Dialogue de Haut Niveau sur la Transition Énergétique et les Minéraux Stratégiques (DTEMS), lancé en mars 2024 dans le cadre du partenariat stratégique France-Brésil, offre un cadre institutionnel privilégié. Il convient de l'activer pleinement sur les volets « sécurisation des corridors transfrontaliers », « traçabilité des minerais » et « lutte contre les réseaux hybrides ». Une task force conjointe France-Brésil-Guyane, associant forces de sécurité, douanes et opérateurs, pourrait être mise en place pour opérationnaliser ces objectifs. La vision partagée d'une « Guyane Bleue – Amazonie Bleue » responsable et souveraine constitue un narratif mobilisateur puissant.

Recommandation 4 : Utiliser l'inventaire des ressources minérales comme base d'une stratégie intégrée sécurité + développement

Les résultats de l'inventaire (point d'étape 2026, résultats complets 2028-2029) doivent être intégrés dès à présent dans une planification stratégique interministérielle. Si le potentiel en minerais critiques se confirme, une stratégie de sécurisation et de mise en valeur responsable doit être préparée en amont, incluant infrastructures, formation de main-d'œuvre locale, standards environnementaux et sociaux et partenariats public-privé. Si le potentiel s'avère limité, pivoter vers une stratégie de valorisation durable des ressources connues (or légal, granulats, etc.) et de diversification économique du territoire.

Recommandation 5 : Développer une capacité d'anticipation structurelle des points de bascule

Les seuils critiques de basculement (intensification des flux hybrides, découverte ou non de gisements significatifs, basculement de l'acceptabilité sociale, évolution des stratégies d'acteurs extérieurs) peuvent être anticipés 12 à 24 mois à l'avance grâce à une lecture structurelle des vulnérabilités institutionnelles et hybrides. L'Institut Atlantique Sud propose d'accompagner les acteurs institutionnels dans le développement et l'utilisation d'outils d'anticipation adaptés (tels que l'IEDM – Indicateur d'Évaluation des Dynamiques de Menace – et le Structural Risk Index), permettant d'identifier les signaux faibles et les configurations de risque systémique avant qu'ils ne deviennent critiques. Cette capacité d'anticipation est complémentaire des dispositifs existants et renforce la résilience de la stratégie française sur le Plateau des Guyanes.

CONCLUSION ET POSITIONNEMENT DE L'INSTITUT ATLANTIQUE SUD

La France dispose, entre 2022 et 2026, d'une **opportunité historique** de repositionner la Guyane comme un pilier de sa souveraineté minérale et de son influence régionale dans l'espace amazonien. Cette opportunité est le fruit d'une convergence inédite : un diagnostic partagé (rapport Varin), une gouvernance interministérielle opérationnelle (DIAMMS), un cadre juridique modernisé (réforme du code minier), une connaissance géologique en cours d'actualisation et un diagnostic sénatorial appelant à un changement de paradigme (rapport n°135).

Cependant, cette fenêtre ne se concrétisera pas d'elle-même. Les verrous structurels et hybrides – orpaillage illégal structuré, porosités frontalières comme corridors de réseaux transnationaux, tensions d'acceptabilité sociale et incertitude sur le potentiel réel en minerais critiques – exigent d'être traités avec la même rigueur analytique et opérationnelle que les aspects techniques et juridiques. Sans une approche intégrée, anticipatrice et partenariale (notamment avec le Brésil via le DTEMS), le risque est réel de voir la fenêtre se refermer, au détriment de la souveraineté française et européenne comme du développement durable de la Guyane.

L'Institut de l'Atlantique Sud propose d'accompagner cette transition stratégique en apportant une lecture structurelle et anticipatrice des vulnérabilités institutionnelles et hybrides du Plateau des Guyanes. En combinant expertise géopolitique, analyse des réseaux transnationaux et outils d'évaluation des dynamiques de menace (IEDM / Structural Risk Index), l'Institut peut contribuer à identifier les points de bascule critiques 12 à 24 mois à l'avance et à formuler des recommandations intégrées alignées sur les objectifs de souveraineté partagée France-Brésil dans l'espace Guyane Bleue – Amazonie Bleue.

Cette contribution s'inscrit dans une logique de service public et de partenariat institutionnel, au service des autorités guyanaises et des partenaires brésiliens. L'objectif est de transformer une opportunité fragile en avantage stratégique durable, au bénéfice de la sécurité, de la prospérité et de la souveraineté partagée dans l'Atlantique Sud.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- Philippe Varin, *Sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières minérales*, Rapport au gouvernement, janvier 2022.
- Décret n° 2022-1550 du 10 décembre 2022 relatif à la création de la délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, *Journal officiel*, 10 décembre 2022.
- Présidence de la République, *Nouveau plan d'action du partenariat stratégique France-Brésil*, 28 mars 2024 (incluant le Dialogue de Haut Niveau sur la Transition Énergétique et les Minéraux Stratégiques – DTEMS).
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires / BRGM, « Lancement de l'actualisation de l'inventaire des ressources minérales en Guyane », 20 mars 2025 ; « Point d'étape sur l'inventaire des ressources minérales en Guyane », Cayenne, 23-28 avril 2026.
- Décrets n° 2025-851, 2025-852, 2025-853 et 2025-854 du 27 août 2025 portant diverses dispositions en matière minière (titres miniers, géothermie, outre-mer, granulats marins), *Journal officiel*, 28 août 2025.
- Sénat, *Le Plateau des Guyanes : affirmer la France comme un acteur régional clé*, Rapport d'information n° 135 (2025-2026), déposé le 19 novembre 2025, présenté janvier 2026.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / DIAMMS, documents de stratégie et bilans des partenariats bilatéraux sur les minerais critiques, 2022-2025.
- Données et estimations sur la production légale et illégale d'or en Guyane : rapports officiels, interventions parlementaires et analyses de la préfecture de Guyane, 2024-2026.
- Projets miniers en Guyane : Espérance, Boulanger, Dieu-Merci, PER Basse-Mana et autres titres en cours ; historique du projet Montagne d'Or (données publiques et rapports d'impact).
- Critical Raw Materials Act, Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil, 11 avril 2024.
- Revue Nationale Stratégique et Loi de Programmation Militaire 2024-2030 (orientations sur les dépendances critiques et la souveraineté).

Note : Cette note de position a été élaborée par l'Institut de l'Atlantique Sud sur la base de sources ouvertes et de documents publics. Elle ne engage pas les institutions mentionnées et vise à contribuer au débat stratégique et à l'action publique.